



Communiqué de presse

23/06/2015

LA CFDC SALUE LE VIRAGE NUMÉRIQUE DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

À l'occasion de la Conférence des États Parties à la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui s'est tenue récemment à Paris, une décision importante et positive a été prise pour adapter la Convention à l'ère du numérique : la préparation de directives opérationnelles pour conforter le droit des États à soutenir des politiques culturelles dans le paysage numérique.

La Coalition française pour la diversité culturelle soutient la démarche initiée par la France et le Canada et soutenue très largement par les États-Parties en vue d'engager ce processus de modernisation indispensable de la Convention. Comme l'ont souligné les deux pays à l'origine de cette initiative, le numérique peut à la fois offrir des opportunités pour la création, la diffusion et la promotion des œuvres, et apporter de nouveaux défis : risque de concentration des offres, de fragilisation des politiques publiques, de bouleversement de la chaîne de valeur et d'affaiblissement du financement de la création.

Il était urgent que l'UNESCO s'empare de cette question de l'impact du numérique sur la diversité culturelle.

Alors que la Convention va fêter cette année son 10^e anniversaire et qu'elle a désormais été ratifiée par 138 États, la Coalition française pour la diversité culturelle se félicite de cette volonté de lui donner un nouvel élan et de l'ancrer pleinement dans la modernité.

Contact presse France:

Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International :

Ségolène Bunel - 01 40 23 47 92 – segolene.bunel@sacd.fr